

Liste des délibérations du conseil municipal de Saint Georges de Rouelley

En date du 11 avril 2023

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Date de la convocation :
04 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à 18 h, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie sous la présidence de M. BECHET Raymond.

Étaient présents : BECHET Raymond, PASSAYS Jean, SALLÉ Éric, PICOT Jacques, PARIS Nelly, SILANDRE Odile, LECHEVALIER Loïc, BOULLÉ Emmanuel, HAVARD Carine, ROULLEAUX Annie, EASTWOOD Anne, CLOUARD Johan, DESGRIPPES Marie-Claire, MONTÉCOT Pascal, COTTON Colette.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : DESGRIPPES Marie-Claire

N° délibération	Sujet	Résultat
2023-20	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 mars 2023	Pour : Unanimité
2023-21	Comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes	Pour : Unanimité (M. BECHET s'est retiré)
2023-22	Comptes de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes	Pour : Unanimité
2023-23 à 30	Affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes	Pour : Unanimité
2023-31	Taux d'imposition 2023	Taux 2022 reconduits Pour : Unanimité
2023-32	Fongibilité des crédits	Taux = 4 % Pour : Unanimité
2023-33	Budgets primitifs 2023 du budget principal et des budgets annexes	Pour : Unanimité
2023-34	Suppression du budget annexe Superette au 31 12 2023 et intégration au BP principal	Pour : Unanimité
2023-35	Avances ou remboursement des budgets annexes	Pour : Unanimité
2023-36	Subventions 2023	Pour : Unanimité (M. Picot, M. Sallé et Mme Cotton se sont retirés)
2023-37	Voirie 2023	Choix : entreprise Courteille Pour : Unanimité
2023-38	Projet d'acquisition du bâtiment Corvaisier	Pour : Unanimité
2023-39	Remplacement de la clôture de l'aire de jeux	Choix = Entreprise Chatizel Pour : Unanimité
2023-40	Précision sur les déclarations d'intention d'aliéner	Pour : Unanimité

Signature du Maire



Certifié affiché le 14 AVR. 2023
Pour servir et faire valoir ce que de droit.